

Politique encadrant les déplacements professionnels en avion au sein de l'UNIGE

Informier – Réduire/Remplacer – Compenser

Préambule :

L'UNIGE est une université généraliste, reconnue internationalement et poursuivant ses missions de manière intégrée. La recherche, une de ses trois missions, est, par nature, internationale. Les échanges, la valorisation des travaux effectués et le travail de terrain font partie intégrante de la vie des chercheur-euse-s et nécessitent des déplacements réguliers. Le contact humain et les échanges d'information non-programmés, lors de conférences ou de réunions de réseaux, jouent un rôle important, notamment dans le développement des carrières de jeunes chercheur-euse-s. De même, la valorisation des travaux effectués lors de ces conférences est cruciale dans un monde où il devient de plus en plus difficile de suivre toute la littérature. Les échanges, partenariats et accords institutionnels entre universités de différents continents jouent également un rôle de plus en plus important dans une société globalisée où la mobilité étudiante est en constante augmentation.

Le dérèglement climatique et de la perte de biodiversité - deux enjeux majeurs pour ces prochaines décennies - pour lesquels le monde académique est appelé à jouer un rôle crucial demandent cependant que des mesures soient prises. La création et la transmission de savoir sur le sujet, l'expertise apportée aux décideurs et l'action opérationnelle cohérente sont trois volets d'une même stratégie. La crédibilité des institutions académiques, forte auprès du public et nécessaire en période de désinformation, se double d'un devoir de cohérence.

De même, la pression de la communauté étudiante, des pouvoirs publics et de la population amène de plus en plus d'institutions à prendre des mesures restrictives.

L'Université de Genève souhaite mettre en place une politique ambitieuse tenant compte des trois facteurs énoncés ci-dessus, en ayant pour objectif de maximiser son impact afin de décarbonner de manière significative ses activités.

Objectif :

En s'inscrivant dans une politique de réduction des émissions compatible avec un maintien du réchauffement global au-dessous des 2° (objectif 1.5°), telle que préconisée par la communauté scientifique internationale, l'UNIGE se fixe comme objectif :

- De plafonner ses émissions exprimées en éq-CO₂ liées au transport aérien au niveau du volume de 2019

Réduire / Remplacer :

Actions incitatives :

Développer et faire mieux connaître au niveau de tous les collaborateurs les outils de vidéo-conférence et de communication groupées.

Moderniser et étendre notre offre de salles de vidéo-conférences de différentes capacités en choisissant les technologies compatibles avec des installations équivalentes chez nos partenaires (LERU par exemple).

Autoriser la vidéo-conférence lors de tout processus de consultation, d'expertise ou de prise de décision. La vidéo-conférence est considérée comme une présence valide lors des séances de direction, les jurys de thèse ou les commissions de nomination, par exemple.

Inciter les collaborateurs à préférer les vols directs (moins polluants) et à ne pas faire de longs voyages pour un court séjour.

Réduire la taille des délégations à son minimum pour les voyages de représentation.

Autoriser la 1^{ère} classe pour les voyages en train de plus de 4h pour tous les membres du personnel.

Reconnaître les efforts des entités, labos ou services ayant réduit de manière notable leurs émissions par un processus interne de valorisation.

Actions limitatives :

Sans justification, l'utilisation de l'avion n'est pas autorisée pour assister à des conférences sans participation active (board, présentation, session chair, invitation, poster, etc...).

Sans justification, l'utilisation de l'avion n'est pas autorisée pour les destinations accessibles en train depuis Genève en 4h de trajet ou moins.

L'usage de la classe économique est obligatoire pour les vols en :

Europe (inclus UK, pays scandinaves, baltes, balkaniques, Moscou, St-Pétersbourg) ;

Turquie et Moyen-Orient ;

Afrique du Nord ;

Pays de l'est orientaux et centraux : Arménie, Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan.

Compenser :

La compensation est la règle au sein de l'Université pour tout vol effectué dans son cadre.

Les Professeur-e-s ou chefs de groupe compensent leurs vols et ceux de leur équipe sur leurs fonds universitaires. Sur demande, le Rectorat peut financer la compensation

pour les doctorant-e-s. Les chef-fe-s de services et de divisions compensent leurs vols et ceux de leur équipe sur leur budget.

La somme destinée à la compensation est récoltée au niveau du Rectorat et son investissement est piloté par le Rectorat.

Champ d'application :

Cette politique encadre les déplacements professionnels en avion réalisés au sein de l'UNIGE. Sont concernés les vols « comptablement » réalisés dans le cadre de notre institution. Les personnes invitées par l'UNIGE sont soumises aux mêmes mesures incitatives, restrictives et de compensation. Elles bénéficient également des mêmes possibilités de déroger aux mesures pour de justes motifs, par exemple si leur application devait péjorer l'attractivité de l'institution.

Le personnel de l'Université bénéficiant d'une invitation avec billet offert est soumis aux règles de l'institution invitante.

Calendrier :

Dès l'entrée en vigueur de cette politique, les démarches seront entreprises pour modifier les directives existantes concernées :

- Ref. 0083, Payer ou rembourser des frais de déplacement, de réception, de repas et de petits frais.
- Ref. 0043, Rémunération pour cours, conférences publiques et expertises.

Dès 2019 un monitoring fin de nos émissions de CO₂ sera effectué afin de déterminer l'évolution de notre progression vers l'objectif. En parallèle pourront débiter les actions de sensibilisation, d'information et d'incitation ainsi qu'un premier processus de compensation.

Les actions du domaine « réduire/remplacer » ainsi que le processus définitif de compensation seront évalués et leur mise en œuvre programmée pour la rentrée universitaire de septembre 2020.

Dès lors, il sera demandé aux personnes désirant justifier d'une dérogation aux mesures restrictives de formuler cette demande en amont du voyage.

Une veille sera organisée pour évaluer l'évolution des émissions du secteur aérien par kilomètre ainsi que l'évolution des techniques et projets de compensation. Cette veille permettra de déterminer chaque année :

- Le calcul d'émission d'UNIGE pour l'ensemble de ses vols
- La modification du facteur de compensation pris en compte dans l'objectif (fixé à 0.25 pour 2020)

Les mesures définies dans cette politique seront analysées et, le cas échéant, révisées annuellement en fonction de l'évolution des émissions liées aux déplacements en avion de l'institution.